



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2025-589

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2025

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2025-11-20-00018 - Arrêté N°DOS-SDPerfQual-PDSB-2025-249  
modifiant l'Arrêté N°DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-211 modifié  
l'arrêté de la composition de la commission de contrôle prévue à  
l'article L162-23-13 du Code de la Sécurité Sociale pour la Région  
Hauts-de-France (3 pages)

**ARRÊTÉ N° DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2025-249 MODIFIANT L'ARRÊTÉ N° DOS-SDPERFQUAL-PDSB-2024-211 MODIFIÉ RELATIF À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE PRÉVUE À L'ARTICLE L162-23-13 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L162-23-13 et R162-35 et R162-35-1 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France N° DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-211 du 14 juin 2024 modifié relatif à la composition de la commission de contrôle prévue à l'article L162-23-13 du code de la sécurité sociale pour la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie portant désignation des représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical ;

## ARRETE

**Article 1** – L'article 1 de l'arrêté N° DOS-SDPerfQual-PDSB-2024-211 du 14 juin 2024 modifié est modifié comme suit :

- au 3<sup>ème</sup> alinéa du 2°, les termes « Madame Françoise Legrand, directrice régionale du service médical (DRSM) des Hauts-de-France » sont remplacés par « Madame Françoise Legrand, directrice médicale régionale, CPAM de Lille Douai » ;
- au 7<sup>ème</sup> alinéa du 2°, les termes « Docteur Anne Ooghe, médecin conseil régional adjoint, DRSM des Hauts-de-France » sont remplacés par « Docteur Anne Ooghe, directrice médicale régionale adjointe, CPAM de Lille Douai » ;
- au 9<sup>ème</sup> alinéa du 2°, le « Docteur Catherine Obin, médecin conseil chef de service, DRSM, échelon local du service médical Roubaix Tourcoing » est remplacée par le « Docteur Élodie Godin Blandeau, directrice médicale, CPAM de l'Oise » en qualité de suppléante au sein du collège des représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical ;
- au 13<sup>ème</sup> alinéa du 2°, les termes « Docteur Thierry Wartel, médecin conseil chef de service, DRSM des Hauts de France, échelon de l'Artois » sont remplacés par « Docteur Thierry Wartel, directeur médical, CPAM de l'Artois » ;

**Article 2** – La composition de la commission de contrôle dans sa version consolidée est jointe en annexe unique du présent arrêté.

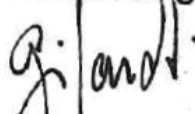
**Article 3** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 4** – Le présent arrêté sera notifié à l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la commission de contrôle.

**Article 5** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 20 novembre 2025

**Le Directeur général**



**Hugues GILARDI**

**Annexe unique de l'arrêté n° DOS-SDPerfQual-PDSB-2025-249 : version consolidée de la composition de la commission de contrôle**

**Représentants de l'agence régionale de santé Hauts-de-France**

En qualité de titulaires :

- Monsieur Pierre Boussemart, directeur de l'offre de soins ;
- Monsieur Emmanuel Sinnaeve, sous-directeur performance, efficacité, qualité de l'offre de soins et produits de santé, biologie, direction de l'offre de soins ;
- Madame Caroline Peroutka, responsable du service des affaires juridiques, direction de la stratégie et des territoires ;
- Monsieur Guillaume Blanco, sous-directeur offre de soins hospitalière et soins non programmés, direction de l'offre de soins ;
- Docteur Maxime Granier, pôle de proximité territorial Nord, direction de l'offre de soins ;

En qualité de suppléants :

- Madame Christine Van Kemmelbeke, directrice adjointe de l'offre de soins ;
- Madame Élodie Guilbault, responsable du service amélioration de l'efficacité, direction de l'offre de soins ;
- Madame Chloé Carussi, juriste, service des affaires juridiques, direction de la stratégie et des territoires ;
- Docteur Sophie Augros, sous-directrice démographie, formation et gestion des ressources humaines du système de santé, direction de l'offre de soins ;
- Docteur Christophe Couturier, pôle de proximité territorial Nord, direction de l'offre de soins ;

**Représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical**

En qualité de titulaires :

- Madame Françoise Legrand, directrice médicale régionale, CPAM de Lille Douai
- Madame Carole Grard, directrice de la CPAM de Lille Douai ;
- Madame Marie-Gabrielle Dubreuil, directrice de la CPAM de la Somme ;
- Docteur Frédéric Lefebvre, médecin conseil, MSA Nord-Pas-de-Calais ;
- Docteur Anne Ooghe, directrice médicale régionale adjointe, CPAM de Lille-Douai ;

En qualité de suppléants :

- Docteur Élodie Godin Blandeau, directrice médicale, CPAM de l'Oise
- Madame Hélène Saumitou-Laprade, directrice de la CPAM Côte d'Opale ;
- Monsieur Marc-André Azam, directeur de la CPAM de l'Oise ;
- Docteur Mariam Arvis-Souaré, médecin conseil, MSA de Picardie ;
- Docteur Thierry Wartel, directeur médical, CPAM de l'Artois.